INFORMATIONS LÉGALES

Conditions générales de vente

SOMMAIRE

1. Identification du prestataire
2. Article 1 — Objet et champ d'application
3. Article 2 — Documents contractuels
4. Article 3 — Devis, réservation et modifications
5. Article 4 — Contenu et durée de la prestation
6. Article 5 — Prix
7. Article 6 — Acompte, solde et remboursements
8. Article 7 — Repas et hébergement
9. Article 8 — Besoins techniques et accès au lieu
10. Article 9 — Exécution, matériel et niveau sonore
11. Article 10 — Interruption de la prestation
12. Article 11 — Annulation ou report à votre initiative
13. Article 12 — Force majeure
14. Article 13 — Annulation ou empêchement d'Arden Lomun (réciprocité)
15. Article 14 — Droit de rétractation (clients consommateurs)
16. Article 15 — Responsabilité et assurance
17. Article 16 — Droits musicaux (SACEM, SPRE)
18. Article 17 — Photos, vidéos et droit à l'image
19. Article 18 — Données personnelles et confidentialité
20. Article 19 — Réclamations et médiation de la consommation
21. Article 20 — Clients professionnels
22. Article 21 — Droit applicable et litiges
23. Article 22 — Contact
24. Annexe — Modèle de formulaire de rétractation

Rétractation : https://ardenlomun.com/retractation/

Version du 19/11/2026. Elle remplace toutes les versions antérieures. Les conditions applicables à votre réservation sont celles jointes à votre devis et à votre contrat.

Identification du prestataire

Manuel RADONDE, entrepreneur individuel (EI), exerçant sous le nom commercial **« Arden Lomun »**

Adresse : 6 rue Porte Aurouze, 84350 Courthézon (France)

SIREN : 934 435 298 — SIRET : 934 435 298 00021 — inscrit au Registre national des entreprises (RNE)

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Téléphone : 07 62 36 97 88 — E-mail : ardenlomun@gmail.com — Site : https://ardenlomun.com

Assurance responsabilité civile professionnelle : BPCE IARD, contrat n° 184117745 W - MCE - 001, couverture géographique : France (voir article 15)

Médiateur de la consommation : CM2C (voir article 19)

Dans les présentes conditions générales de vente (« CGV »), « Arden Lomun » ou « le Prestataire » désigne Manuel RADONDE (EI). « Vous » ou « le Client » désigne la personne qui commande la prestation.

Article 1 — Objet et champ d'application

1.1 Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations d'Arden Lomun réservées sur le site ardenlomun.com ou signées sur la plateforme DJenesis : animation musicale de mariages, d'événements privés, d'événements d'entreprise et sets DJ.

1.2 Elles s'appliquent aux clients consommateurs et aux clients professionnels. Les règles propres aux clients professionnels figurent à l'article 20.

1.3 Le droit de rétractation dépend de la prestation : il est exclu pour le mariage (article 14.1) et ouvert pendant 14 jours pour toutes les autres prestations (article 14.2).

1.4 **Prix sur devis.** Chaque prestation fait l'objet d'un devis personnalisé. Les prix indiqués sur le site (par exemple « dès 1 000 € ») sont donnés à titre indicatif. Le prix ferme est celui du devis accepté.

Article 2 — Documents contractuels

2.1 Le contrat se compose du devis accepté, du contrat de prestation et des présentes CGV, qui vous sont remis avant la signature.

2.2 En cas de contradiction, le devis, puis le contrat de prestation, l'emportent sur les CGV.

2.3 Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de votre signature. Les contrats signés auparavant restent régis par la version qui leur a été remise.

Article 3 — Devis, réservation et modifications

3.1 Le devis indique la date, les heures de début et de fin, le lieu, les options choisies et le prix, déplacement inclus.

3.2 Les prix indiqués sur le devis sont valables 72 heures à compter de son envoi. Passé ce délai, le prix et la disponibilité de la date ne sont plus garantis.

3.3 La réservation de votre date est confirmée par la signature en ligne du devis et du contrat et par le paiement de l'acompte (article 6).

3.4 Toute modification (date, durée, options, musique, matériel) se fait d'un commun accord, par écrit. Un e-mail ou un message écrit (SMS, WhatsApp, messagerie DJenesis) suffit.

Article 4 — Contenu et durée de la prestation

4.1 Arden Lomun assure l'animation musicale de votre événement aux date, heures, lieu et durée indiqués sur le devis.

4.2 L'installation et le démontage sont inclus et ne sont pas décomptés dans la durée de la prestation.

4.3 **Prolongation de la prestation au-delà de l'horaire prévu au devis.** Une prolongation n'est possible qu'avec votre accord écrit et celui d'Arden Lomun, donné avant l'heure de fin prévue. Un message écrit (SMS, WhatsApp, e-mail) suffit. Son prix est celui indiqué sur le devis. Aucune prolongation n'est facturée sans cet accord écrit. Sans cet accord, la prestation s'arrête à l'heure de fin prévue au devis.

Article 5 — Prix

5.1 Le prix est celui indiqué sur le devis, en euros, **TVA non applicable, art. 293 B du CGI** : le prix indiqué est le prix total à payer ; aucune TVA ne s'ajoute au prix.

5.2 **Déplacement.** Le déplacement d'Arden Lomun est toujours inclus dans le prix, quel que soit le lieu de la prestation : aucun frais de déplacement n'est facturé en plus. Les devis signés avant le 24/10/2026 restent régis par leurs propres conditions.

5.3 **Stationnement et accès.** Les frais de stationnement ou d'accès imposés par le lieu sont à votre charge. Ils sont signalés sur le devis lorsqu'ils sont connus avant la signature.

5.4 **Intérêts sur les sommes versées d'avance (clients consommateurs).** Conformément à l'article L214-2 du Code de la consommation, les sommes versées d'avance portent intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement jusqu'à l'exécution de la prestation, sans préjudice de l'obligation d'exécuter la prestation. Les intérêts sont déduits du solde à verser au moment de l'exécution de la prestation. Si une somme vous est remboursée, les intérêts courus sont ajoutés au remboursement.

Article 6 — Acompte, solde et remboursements

6.1 **Acompte et non arrhes.** Un acompte de 30 % du prix total est payé en ligne au moment de la signature, sous réserve des articles 6.2 et 6.6. Il confirme la réservation de la date. **La somme versée à la signature est un acompte et non des arrhes**, comme les présentes CGV le stipulent expressément (article L214-1 du Code de la consommation). La signature engage définitivement les deux parties : aucune d'elles ne peut se dégager du contrat en abandonnant l'acompte ou en le restituant au double. Pour les prestations autres que le mariage, le client consommateur conserve son droit de rétractation de 14 jours (article 14.2) ; en cas de rétractation, l'acompte lui est intégralement remboursé, sous réserve de l'article 14.2 d). Les autres sorties possibles sont l'annulation selon le barème réciproque des articles 11 et 13, l'empêchement venant du lieu (article 8.6) et la force majeure (article 12).

6.2 **Contrat signé hors établissement (clients consommateurs).** Si, par exception, le contrat est signé hors établissement (notamment à votre domicile ou sur le lieu de l'événement), aucun paiement n'est exigé avant l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la signature (article L221-10 du Code de la consommation) : ni acompte, ni aucune autre contrepartie. L'acompte de l'article 6.1 ou, dans le cas de l'article 6.6 a), le prix total ne sont alors exigibles qu'à compter du 8e jour suivant la signature.

6.3 **Solde.** Le solde (prix total moins l'acompte) est exigible au plus tard le 7e jour calendaire précédant la date de la prestation, par virement aux coordonnées figurant sur le devis, au bénéficiaire « EI MANUEL RADONDE - MIX BY MANU » (intitulé exact du compte bancaire d'Arden Lomun). Vérifiez ce bénéficiaire avant tout virement. Si le contrat est signé moins de 30 jours avant la prestation, l'article 6.6 a) s'applique à la place du présent article.

6.4 **Défaut de paiement du solde.** Si le solde n'est pas payé à l'échéance, Arden Lomun vous adresse une mise en demeure écrite. Si le solde n'est toujours pas payé 48 heures après cette mise en demeure, et au plus tard la veille de la prestation, Arden Lomun peut ne pas exécuter la prestation. Le contrat est alors traité comme une annulation de votre part reçue à la date de la mise en demeure : l'indemnité des articles 11.2 et 11.3 est due, l'acompte s'impute dessus et le solde de compte se règle selon l'article 11.5.

6.5 **Délai unique de remboursement.** Toute somme qu'Arden Lomun doit vous rembourser ou vous verser (annulation par l'une ou l'autre partie, relocation de la date, force majeure, réduction de prix) est payée au plus tard **14 jours** après le fait qui la rend exigible, par virement ou par le moyen de paiement que vous avez utilisé.

6.6 **Date proche de la prestation.** Les règles des articles 6.1 et 6.3 s'appliquent par défaut, avec les exceptions suivantes, appréciées à la date de signature :

a) **Prestation à moins de 30 jours** : par dérogation aux articles 6.1 et 6.3, le prix total est payé à la signature, par carte ou par virement aux coordonnées et au bénéficiaire figurant sur le devis. Cette somme est le paiement du prix et non des arrhes, comme les présentes CGV le stipulent expressément (article L214-1 du Code de la consommation). La date de la prestation n'est réservée qu'à l'encaissement du prix total.

b) **Contrat signé hors établissement** : l'article 6.2 prime sur le a). Aucun paiement n'est exigé avant l'expiration du délai de 7 jours suivant la signature. L'acompte (cas général) ou le prix total (cas du a) est exigible à compter du 8e jour suivant la signature, et la date n'est réservée qu'à son encaissement.

c) Pour les prestations autres que le mariage, le droit de rétractation de l'article 14.2 s'applique dans tous les cas.

Article 7 — Repas et hébergement

7.1 Vous fournissez à Arden Lomun un repas lorsque la durée de la prestation dépasse 4 heures. Lorsque la prestation se termine après 2 h du matin et qu'un retour la même nuit n'est pas raisonnablement possible compte tenu du lieu, le devis indique qu'un hébergement est à votre charge. Cet article ne modifie pas l'article 5.2 : aucun frais de déplacement n'est facturé.

7.2 Si vous ne pouvez pas les fournir, vous le signalez par écrit au moins 72 heures avant la prestation. Leur prise en charge fait alors l'objet d'un avenant que vous acceptez, établi selon le barème URSSAF en vigueur à la date de la prestation. Aucune somme supplémentaire ne vous est demandée sans votre accord exprès (article L121-17 du Code de la consommation).

Article 8 — Besoins techniques et accès au lieu

8.1 **Informations.** Au plus tard 30 jours avant la prestation, vous transmettez à Arden Lomun le déroulé et les horaires, les coordonnées d'un contact sur place et du responsable du lieu, les conditions d'accès et de stationnement, le règlement du lieu en matière de son et vos préférences musicales.

8.2 **Espace.** Vous mettez à disposition un espace d'installation plat, stable, sec et sécurisé, d'au moins 3 m de large, 2 m de profondeur et 2 m de hauteur, à l'abri de la pluie, du soleil direct et du vent, y compris en extérieur (barnum, tente ou préau).

8.3 **Électricité.** Vous fournissez, à moins de 5 mètres de cet espace, une prise domestique 230 V 16 A, ou deux prises domestiques 230 V 10 A, conformes aux normes en vigueur, raccordées à la terre et non partagées avec des appareils de forte puissance (cuisine, chauffage). Arden Lomun peut refuser de brancher son matériel sur une installation manifestement dangereuse.

8.4 **Accès.** Le lieu est accessible à Arden Lomun au moins 3 heures avant l'arrivée des premiers invités, et pendant le temps nécessaire au démontage après l'heure de fin. Vous garantissez un accès du véhicule au plus près du point d'installation pour le déchargement et le rechargement.

8.5 **Restrictions sonores.** Vous informez Arden Lomun, avant la signature ou dès que vous en avez connaissance, des restrictions du lieu ou de la réglementation locale (limiteur, niveau maximal, heure d'arrêt de la musique, interdiction en extérieur). Une coupure ou une baisse de niveau due à ces restrictions n'est pas une inexécution d'Arden Lomun.

8.6 **Empêchement venant du lieu.** Lorsque la prestation est empêchée ou retardée par le lieu de réception ou par un tiers (fermeture, sinistre, coupure d'électricité, refus d'accès, interdiction de la musique décidée par le lieu ou par une autorité), et non par un manquement de votre part, il ne s'agit pas d'une annulation de votre part. Les parties recherchent d'abord, sans frais, une nouvelle date ou un autre lieu dans les 18 mois. Si l'événement remplit les conditions de la force majeure, l'article 12 s'applique : aucune indemnité n'est due et les sommes versées sont remboursées intégralement sous 14 jours si aucun report n'est trouvé. Sinon, et à défaut de report, le contrat est résolu et Arden Lomun rembourse les sommes versées, déduction faite des seuls frais réels engagés et justifiés par écrit, sous 14 jours.

8.7 **Manquement de votre part.** Lorsque l'empêchement provient d'une condition qui dépend de vous (articles 8.1 à 8.4) et que vous n'y avez pas remédié après une demande écrite ou, sur place, après un avertissement, la prestation est traitée comme une annulation de votre part le jour de la prestation (article 11.2, palier « 30 jours ou moins », avec la déduction de l'article 11.3).

Article 9 — Exécution, matériel et niveau sonore

9.1 Arden Lomun est présent et opérationnel à l'heure de début prévue au devis, avec un matériel en bon état. Il prévoit un matériel de secours équivalent, qu'il détient ou qu'il loue auprès d'un prestataire.

9.2 En cas de retard ou d'interruption imputable à Arden Lomun, le prix est réduit en proportion de la durée non exécutée. Cette réduction est déduite du solde s'il n'est pas encore payé, ou remboursée sous 14 jours. Avec votre accord et si le lieu le permet, Arden Lomun peut à la place prolonger la prestation d'une durée égale, sans supplément.

9.3 Le prix n'est pas réduit lorsque le retard ou l'interruption est dû à vous, à vos invités, au lieu (coupure d'électricité, limiteur, horaires d'accès) ou à un cas de force majeure.

9.4 Le matériel reste la propriété d'Arden Lomun ou de ses loueurs. Vous répondez des dommages causés au matériel par vos invités ou vos prestataires, sauf faute d'Arden Lomun, sur justificatif (facture de réparation ou de remplacement, déduction faite de la vétusté).

9.5 Arden Lomun respecte la réglementation sur le niveau sonore. Il peut baisser le volume ou arrêter momentanément la musique si le niveau devient dangereux pour la santé des personnes présentes, ou si le lieu ou une autorité l'exige.

9.6 **Effets spéciaux (fumée lourde, brouillard, étincelles froides, CO2).** Lorsque votre formule comprend un ou plusieurs de ces effets :

a) Arden Lomun fournit et déclenche les effets prévus, avec un matériel en état de fonctionnement, toujours lesté, fixé et sécurisé, dans le respect des consignes du lieu et des distances de sécurité. Les effets sont inclus dans le prix de la formule, sans prix distinct.

b) Le rendu (densité, tenue au sol, hauteur, durée) dépend de conditions qu'Arden Lomun ne maîtrise pas : plein air, vent, courants d'air, climatisation, ventilation ou extraction du lieu. Il peut être réduit, voire peu visible. Lorsque l'effet a été déclenché conformément au a), un rendu réduit pour ces seules raisons n'est pas un manquement et n'ouvre droit à aucune réduction de prix.

c) Arden Lomun ne déclenche pas un effet interdit par le lieu, une autorité ou la détection incendie, ou rendu dangereux (notamment vent fort). Le d) s'applique alors, sauf si l'interdiction résulte d'une règle du lieu que vous connaissiez et n'avez pas signalée (article 8).

d) Si un effet n'est pas fourni (panne du matériel d'Arden Lomun ou cas du c)), Arden Lomun propose d'abord, si c'est possible sur place, un effet ou une animation de remplacement d'intérêt équivalent. À défaut, ou si vous refusez, le prix de la formule est réduit de **50 euros par effet non fourni, dans la limite de 100 euros** au total, déduits du solde ou remboursés selon l'article 6.5. Aucune autre somme ni pénalité n'est due à ce titre.

e) Cet article ne vous prive pas du droit d'obtenir réparation d'un préjudice que vous prouveriez au-delà de cette réduction, en cas de manquement d'Arden Lomun (article 15.1).

Article 10 — Interruption de la prestation

10.1 Arden Lomun peut arrêter la prestation, sans réduction de prix ni indemnité, en cas de violences, menaces ou insultes graves envers lui ou son équipe, de dégradation volontaire de son matériel, de situation qui met en danger la sécurité des personnes ou du matériel, ou de manquement grave à l'article 8 après une demande restée sans effet.

10.2 Sauf urgence, Arden Lomun donne d'abord un avertissement et laisse un délai raisonnable pour faire cesser la situation. Il vous indique ensuite par écrit, dans les 7 jours, le motif et l'heure de l'arrêt.

Article 11 — Annulation ou report à votre initiative

11.1 Toute annulation ou demande de report se fait par écrit (e-mail, courrier ou message écrit). La date de réception sert de référence.

11.2 **Barème.** Sauf rétractation (article 14.2), force majeure (article 12) ou empêchement venant du lieu (article 8.6), vous devez une indemnité calculée sur le prix total du devis, selon le délai qui sépare la réception de votre annulation de la date de la prestation. Chaque palier correspond au préjudice réel d'Arden Lomun à ce stade :

- **plus de 6 mois** : les frais réels déjà engagés et justifiés par écrit, dans la limite de **15 %**. *La date reste en principe relouable ; seul le coût déjà engagé est un préjudice certain.*
- **de 6 mois à plus de 2 mois** : **30 %**. *La date a été bloquée pendant la période où se prennent l'essentiel des réservations, et les autres demandes ont été refusées.*
- **de 2 mois à plus de 30 jours** : **50 %**. *Les chances de relouer la date baissent nettement et la préparation est en grande partie faite.*
- **30 jours ou moins, y compris le jour de la prestation** : **70 %**. *La date n'est presque plus relouable ; les frais non engagés (déplacement, temps de prestation, usure du matériel) sont déjà déduits, d'où un taux inférieur à 100 %.*

11.3 **Déduction des frais non engagés.** Si le devis comprend des frais propres à la prestation qui ne sont pas engagés du fait de l'annulation (location ou option non encore réglée à un tiers, hébergement), leur montant est en outre déduit de l'indemnité. Le détail des frais engagés et non engagés vous est communiqué sur demande.

11.4 **Relocation de la date.** Si Arden Lomun est engagé par un autre client pour la même date, l'indemnité est ramenée aux frais réels engagés et justifiés, augmentés, le cas échéant, de la différence entre le prix de votre contrat et le prix, plus faible, du nouveau contrat, sans pouvoir dépasser l'indemnité du barème. Arden Lomun vous en informe par

écrit et vous rembourse le trop-perçu dans les 14 jours de la signature du nouveau contrat.

11.5 **Règlement.** Les sommes déjà versées s'imputent sur l'indemnité. Si elles la dépassent, la différence vous est remboursée sous 14 jours à compter de la réception de l'annulation. Si elles sont inférieures, vous payez la différence dans le même délai.

11.6 **Report.** Un premier report est accordé sans frais s'il est demandé au moins 60 jours avant la date initiale, si Arden Lomun est disponible et si la nouvelle date se situe dans les 18 mois suivant la date initiale. Il est confirmé par un avenant ; les sommes versées sont reportées et le solde reste exigible 7 jours avant la nouvelle date. Un report plus tardif ou un second report n'est possible qu'avec l'accord d'Arden Lomun ; à défaut, vous pouvez maintenir la date ou annuler selon les articles 11.2 et 11.3, la date de référence étant celle de votre demande de report. Le prix reste celui du devis initial, sauf modification de la durée ou des options.

11.7 Arden Lomun ne peut pas vous imposer un report. Si vous refusez un report qu'il propose, ce refus vaut annulation par Arden Lomun (article 13).

Article 12 — Force majeure

12.1 Il y a force majeure, pour l'une ou l'autre partie, lorsqu'un événement échappant au contrôle de la partie concernée, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la signature et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de la prestation (article 1218 du Code civil). Peuvent notamment en constituer un, s'ils remplissent ces conditions, une décision administrative interdisant l'événement ou la musique, ou des intempéries d'une gravité exceptionnelle rendant le lieu ou son accès impraticable ou dangereux, une décision du lieu indépendante de votre volonté rendant la prestation impossible (voir l'article 8.6), ou, pour Arden Lomun, une obligation de service imposée par l'autorité militaire dont il relève, qu'il ne pouvait pas prévoir lors de la signature et dont il justifie par écrit.

12.2 La partie empêchée en informe l'autre par écrit dès qu'elle en a connaissance. Si l'empêchement est temporaire, les parties recherchent d'abord une nouvelle date, dans les 18 mois, sans frais. Si aucune date n'est trouvée d'un commun accord, ou si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu : **aucune indemnité d'annulation n'est due par l'une ou l'autre partie**, et Arden Lomun vous rembourse l'intégralité des sommes versées, acompte compris, sous 14 jours.

12.3 Si l'empêchement ne concerne qu'une partie de la prestation, le prix est réduit en proportion de la durée non exécutée ; le trop-perçu est remboursé sous 14 jours.

Article 13 — Annulation ou empêchement d'Arden Lomun (réciprocité)

13.1 Si Arden Lomun annule la prestation, hors force majeure (article 12) et hors empêchement venant du lieu (article 8.6), il vous en informe par écrit sans délai et, sous 14 jours : a) vous rembourse l'intégralité des sommes versées ; b) vous verse en outre une indemnité égale au pourcentage du barème de l'article 11.2 correspondant à la date de l'annulation, calculé sur le prix total (au moins 15 % à plus de 6 mois, puis 30 %, 50 % ou 70 %). Aucune déduction de frais ni réduction pour relocation ne s'applique à cette indemnité.

13.2 Arden Lomun ne vous propose un DJ remplaçant de niveau équivalent que si vous le souhaitez, et ce remplaçant n'intervient qu'avec votre accord écrit. Vous restez libre de le refuser sans perdre vos droits de l'article 13.1. À défaut d'accord écrit différent, l'article 13.1 s'applique intégralement.

13.3 En cas de maladie ou d'accident d'Arden Lomun, l'article 12 s'applique si l'empêchement constitue un cas de force majeure ; à défaut, l'article 13.1 s'applique.

13.4 Cet article ne vous prive pas du droit de demander réparation d'un préjudice supérieur, que vous devrez prouver.

Article 14 — Droit de rétractation (clients consommateurs)

14.1 **Mariage : pas de droit de rétractation.** En application de l'article L221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée. **L'animation musicale d'un mariage est fournie à la date fixée au devis : vous ne bénéficiez pas du droit de rétractation de 14 jours.** Cette information vous est donnée avant la signature, comme l'exige l'article L221-5, 10° du Code de la consommation : dans les présentes CGV, sur le devis et dans l'encadré placé au-dessus de la signature du contrat. Les conditions d'annulation de l'article 11 s'appliquent.

14.2 **Toutes les autres prestations (événements, sets DJ) : 14 jours.**

a) Vous disposez d'un délai de quatorze jours pour vous rétracter, sans avoir à motiver votre décision (article L221-18 du Code de la consommation). Le délai court à compter du jour de la conclusion du contrat (signature en ligne) ; ce jour n'est pas compté, et un délai qui expire un samedi, un dimanche ou un jour férié est prorogé au premier jour ouvrable suivant (article L221-19).

b) Pour vous rétracter, avant la fin du délai : utilisez de préférence le formulaire en ligne gratuit « Renoncer au contrat ici » de la page https://ardenlomun.com/retractation/ (bouton « Confirmer la rétractation »), qui déclenche l'envoi par e-mail, sur support durable, d'un accusé de réception reprenant le contenu de la déclaration, sa date et son heure (articles L221-21 et D221-5). Restent possibles : le formulaire type de l'annexe, envoyé par e-mail à ardenlomun@gmail.com ou par courrier à l'adresse ci-dessus, ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté. Arden Lomun vous envoie sans délai un accusé de réception par e-mail.

c) Toutes les sommes versées, acompte compris, vous sont remboursées au plus tard 14 jours après qu'Arden Lomun a été informé de votre décision, par le moyen de paiement que vous avez utilisé, sauf accord de votre part pour un autre moyen sans frais (article L221-24).

d) Si vous souhaitez que la prestation commence avant la fin du délai (événement fixé dans les 14 jours, préparation immédiate), vous en faites la demande expresse en cochant la case prévue avant la signature, et vous reconnaissez qu'après l'exécution complète de la prestation vous ne disposerez plus du droit de rétractation. Si vous vous rétractez après le début de l'exécution, vous payez un montant correspondant au service fourni jusqu'à votre décision, proportionné au prix total convenu (article L221-25). Sans demande expresse, aucune somme n'est due en cas de rétractation.

14.3 **Foires et salons.** Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un contrat conclu dans une foire ou dans un salon (article L224-59 du Code de la consommation), quelle que soit la prestation.

Article 15 — Responsabilité et assurance

15.1 Arden Lomun répond des dommages qu'il cause à l'occasion de sa prestation, dans les conditions prévues par la loi. Les présentes CGV ne limitent pas le droit du client consommateur à la réparation intégrale de son préjudice. Arden Lomun n'est pas responsable des dommages causés par vous, vos invités ou les autres prestataires.

15.2 Arden Lomun est assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de **BPCE IARD** (société anonyme, 401 380 472 RCS Niort, siège social Chaban, 79180 Chauray ; adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 9), contrat Multirisque professionnelle n° 184117745 W - MCE - 001. Couverture géographique du contrat : France.

15.3 L'attestation d'assurance en cours de validité vous est remise, ou est remise au lieu de réception, sur simple demande.

Article 16 — Droits musicaux (SACEM, SPRE)

16.1 Vous êtes l'organisateur de l'événement. Il vous appartient, lorsque ces droits sont dus, de demander l'autorisation préalable de la SACEM et de payer les droits d'auteur, ainsi que la rémunération équitable due aux artistes-interprètes et aux producteurs (SPRE), perçue par la SACEM pour le compte de la SPRE. Le prix d'Arden Lomun ne comprend pas ces droits.

16.2 Selon la SACEM, aucun droit n'est dû seulement si la soirée est à la fois privée, gratuite et réservée au cercle de famille. La démarche se fait en ligne sur clients.sacem.fr. Si le lieu a déjà déclaré ces droits, vous en conservez le justificatif.

Article 17 — Photos, vidéos et droit à l'image

17.1 Arden Lomun peut photographier ou filmer son installation et sa prestation pour ses archives internes. Ces images ne sont ni publiées ni utilisées à des fins promotionnelles sans l'accord prévu au 17.2.

17.2 Aucune image de votre événement n'est publiée sans votre accord, donné en cochant la case ci-dessous. Cette case est facultative et non cochée par défaut : la refuser ne change rien au contrat ni au prix. Sans cette case cochée, aucune utilisation promotionnelle n'est faite. L'accord peut être retiré à tout moment ; le retrait vaut pour l'avenir et Arden Lomun retire ses propres publications dans les meilleurs délais.

☐ J'accepte qu'Arden Lomun publie des photos et vidéos de mon événement sur son site et ses réseaux sociaux, pendant 5 ans au plus. Je peux retirer cet accord à tout moment par e-mail à ardenlomun@gmail.com.

17.3 Même avec votre accord, une personne reconnaissable n'apparaît sur une image publiée qu'avec son accord (ou celui de ses parents pour un mineur). Vous informez vos invités de la captation et de leur droit de refus. Une image déjà publiée est retirée dans les meilleurs délais sur demande.

17.4 Les photos et vidéos réalisées par un photographe ou un vidéaste tiers ne sont utilisées par Arden Lomun qu'avec l'accord de leur auteur et avec mention de son nom, dans la forme qu'il indique. Aucune prestation photo ou vidéo ne vous est due au titre du contrat.

Article 18 — Données personnelles et confidentialité

18.1 Le responsable du traitement est Manuel RADONDE, EI (Arden Lomun), 6 rue Porte Aurouze, 84350 Courthézon — ardenlomun@gmail.com. Vos données sont traitées pour préparer et exécuter la prestation (exécution du contrat), pour la facturation et la comptabilité (obligation légale) et pour le suivi de la relation client (intérêt légitime). Elles sont accessibles à Arden Lomun et à la plateforme DJenesis, et ne sont jamais vendues.

18.2 Durées de conservation : demande sans suite, supprimée après le premier contact ; devis, 3 ans à compter du dernier contact ; dossier client, durée du contrat plus 5 ans ; factures et pièces comptables, 10 ans à compter de la clôture de l'exercice ; images publiées, 5 ans au plus.

18.3 Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité, à exercer par e-mail à ardenlomun@gmail.com. Vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

18.4 Chaque partie garde confidentielles les informations personnelles et commerciales de l'autre reçues pour l'exécution du contrat, sauf obligation légale. Cela ne vous empêche pas de donner votre avis sur la prestation, ni de transmettre le contrat à un conseil, à un médiateur ou à un juge.

Article 19 — Réclamations et médiation de la consommation

19.1 En cas de difficulté, adressez d'abord une réclamation écrite à Arden Lomun (ardenlomun@gmail.com ou courrier à l'adresse ci-dessus).

19.2 À défaut de solution, le client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation (articles L612-1 et L616-1 du Code de la consommation) : **CM2C — Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice**, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, litiges@cm2c.net, 01 89 47 00 14, https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php. Le médiateur doit être saisi dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite. Le recours au médiateur est facultatif.

Article 20 — Clients professionnels

20.1 Les règles réservées aux consommateurs (articles 5.4, 6.2, 14 et 19.2, ainsi que la réparation intégrale de l'article 15.1) ne s'appliquent pas aux clients professionnels, sauf lorsque la loi étend cette protection à certains petits professionnels (article L221-3 du Code de la consommation).

20.2 Toute somme non payée à l'échéance par un client professionnel entraîne de plein droit des pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce). Pour un client professionnel, le barème de l'article 11.2 s'applique sans les plafonds propres aux consommateurs, sous réserve du pouvoir du juge de modérer une pénalité manifestement excessive (article 1231-5 du Code civil).

Article 21 — Droit applicable et litiges

21.1 Les présentes CGV et les contrats conclus avec Arden Lomun sont soumis au droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable.

21.2 Le client consommateur peut saisir, à son choix, l'une des juridictions territorialement compétentes selon le Code de procédure civile ou celle du lieu où il demeurait lors de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (article R631-3 du Code de la consommation).

Article 22 — Contact

Pour toute question : ardenlomun@gmail.com — 07 62 36 97 88.

Annexe — Modèle de formulaire de rétractation

(Annexe à l'article R221-1 du Code de la consommation. Ne concerne pas le mariage : voir l'article 14.1.)

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de Manuel RADONDE, EI, exerçant sous le nom commercial Arden Lomun, 6 rue Porte Aurouze, 84350 Courthézon, ardenlomun@gmail.com :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

CGV — Arden Lomun — Manuel RADONDE (EI), 6 rue Porte Aurouze, 84350 Courthézon — SIRET 934 435 298 00021 — TVA non applicable, art. 293 B du CGI.